



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 22943

Texte de la question

M. Yves Fromion attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'encadrement des malades, en particulier ceux atteints de la maladie d'Alzheimer, dans les établissements de soins de longue durée. En effet, la DASS prévoit un encadrement de 3 aides soignantes au maximum pour un ensemble de 25 malades lourdement handicapés, effectif réduit à 2 le week-end. Dans ces conditions, il semble difficile d'assurer la complète sécurité des patients ainsi que le suivi journalier dans de bonnes conditions. Il lui demande donc quelles mesures peuvent être envisagées pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Yves Fromion](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22943

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3957

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)